

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS DU PUY DE DÔME

SAISON 2019 – 2020

Si vous avez 3 ou 4 vétérans dans votre club, ou en accord avec un club voisin, faites plaisir à vos joueurs : *engagez-les ! Ce championnat est le leur !*

REGLEMENT

- Compétition ouverte à tous les joueurs et joueuses de plus de 40 ans au 1^{er} janvier 2019.
- Equipe de 3, 4, ou 5 joueurs (joueuses), les équipes pouvant être :
 - entièrement féminines
 - entièrement masculines
 - mixtes
- Rencontre en dix parties (9 simples et 1 double). Les trois mêmes joueurs (joueuses) participent aux simples, un ou deux autres joueurs (joueuses) peuvent participer au double.
- Les équipes engagées peuvent être composées de joueurs ou joueuses licencié(e)s **dans deux clubs différents**. Pensez-donc à solliciter des vétérans « isolés » dans un club de votre secteur (ou non).
- 4 poules de 3 ou 4 équipes, qui se rencontrent en match aller en 1^{ère} phase et match retour en 2^{ème} phase. Il est prévu une rencontre par mois. La date des rencontres est laissée à la discrétion des capitaines d'équipes. Une date limite sera fixée pour chaque journée.
- Journée finale le samedi 20 juin 2020 pour toutes les équipes.
- Coupe remise à l'équipe championne le samedi 20 juin 2020.
- Montant de l'engagement fixé à 35 € sans caution.
- Date limite d'engagement : **25 octobre 2019**.

Nous tenons à vous rappeler qu'il s'agit d'une compétition très conviviale, qui implique pour le club recevant l'organisation d'une nécessaire « **3^{ème} mi-temps** ».

En conséquence, il serait souhaitable que l'heure fixée pour les rencontres ne soit pas trop tardive.

A l'issue de chaque rencontre, merci à l'équipe qui reçoit de me communiquer le résultat soit SMS, soit par mail (voir coordonnées ci-dessous).

Les feuilles d'engagement ci-jointes et, ultérieurement, les feuilles de rencontres sont à retourner au responsable :

Maxime MINA
1 rue Paul Cézanne Pavillon 1
63730 LES MARTRES DE VEYRE

portable : 06 68 01 02 37
mail : maxime.mina@bbox.fr

